



Fondation
de
France

Programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (**Pafao**)



APPEL D'OFFRE JOURNALISTE REDACTEUR

L'Afrique de l'Ouest du XXIème siècle

(se nourrit)

Par et pour elle-même

Titre provisoire

10 mai 2022 - Contact : Hélène Basquin Fané basquin@cfsi.asso.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	2
1.1. Le CFSI	2
1.2. Le programme Pafao	3
1.3. Les publications	4
2. PROFIL(S) RECHERCHÉ(S)	4
3. PRODUIT ATTENDU	5
3.1. Inspirations/ parrainage	5
3.2. Objectif et cibles	6
3.3. Un contenu unifié	6
3.4. Structure	7
3.5. Livrables	7
3.6. Les auteurs	7
3.1. Ton	7
3.2. Niveau de langage	8
4. BUDGET	8
5. COMMENT RÉPONDRE ?	8
6. CALENDRIER	8
7. ANNEXE : CHEMIN DE FER PROVISOIRE	10
OUVERTURE 100 % africaine (6 à 8 pages)	10
I / Les lourds vestiges des idées du XXème siècle : extraversion économique/ prédations des ressources qui accroissent fragilité et inégalités (10 pages)	10
II / Les batailles idéologiques et politiques pour la souveraineté culturelle, économique, alimentaire – les batailles du consommer local V2 (15 pages)	11
III/ Les éclaireurs (15 pages)	11
8. ANNEXE : DÉCLARATION D'INTEGRITÉ	12

1. CONTEXTE

1.1. Le CFSI

Alors que la moitié de la population mondiale souffre de faim et de malnutrition, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lance le 1er juillet 1960 une campagne mondiale contre la faim. En France, à l'initiative du gouvernement français, 84 organisations de la société civile créent le Comité français pour la campagne mondiale contre la faim, qui deviendra le Comité Français pour la Solidarité Internationale en 1996.

Aujourd'hui, le CFSI rassemble 24 organisations membres qui unissent leurs forces pour fédérer autour de valeurs communes, financer des actions de coopération, produire et diffuser des connaissances, animer des espaces d'échanges et de réflexion.

Complétant son engagement international, le CFSI se fait l'écho des préoccupations des acteurs de terrain et des organisations partenaires au Sud et coordonne chaque année, en France et en Europe, la campagne **ALIMENTERRE** et le festival de films **ALIMENTERRE** pour sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques aux enjeux agricoles et alimentaires. Le CFSI offre un centre de ressources collaboratif www.alimenterre.org, qui donne accès à une information riche et actualisée : interview d'acteurs, innovations de terrain, décryptage d'études, d'actualités et outils de sensibilisation.

1.2. Le programme Pafao

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté conjointement, depuis 2009, par la Fondation de France et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Il bénéficie de contributions de la Fondation JM.Bruneau (abritée à la Fondation de France) et de l'Agence française de développement (AFD). Le programme soutient ou a soutenu près de **300 initiatives depuis 2009**. Il se focalise sur les initiatives locales et paysannes **qui connectent, en Afrique de l'Ouest, agriculture familiale durable et marchés urbains et ruraux**, de façon à satisfaire la demande alimentaire croissante et à garantir une meilleure répartition de la valeur ajoutée. L'idée qui a présidé à la création du programme est que le couple « souveraineté alimentaire/consommation locale » pourrait devenir la pierre angulaire d'une renaissance des agricultures ouest-africaines. Il soutient donc l'action des pionniers qui, à des échelles locales et aux différents maillons des chaînes agricoles et alimentaires, multiplient les preuves qu'une telle orientation est vertueuse. Un appel à projets à destination des ONG et coopératives est lancé chaque année.

Permettre aux produits locaux durables de gagner des parts de marché tout en rémunérant équitablement tous les acteurs des filières

En 2022, le programme Pafao reprend un volet complémentaire « stratégie de changement d'échelle » qui avait été initié entre 2015 et 2017. Il s'agit d'un fonds « coup de pouce » pour la construction de stratégie de changement d'échelle, désormais appelé *Coup de pouce pour les PME et coopératives des filières agroalimentaires locales qui cherchent à changer d'échelle*. Il vise à faciliter le développement de structures économiques engagées dans les « batailles du consommateur local » en leur donnant une chance supplémentaire de trouver des partenaires financiers.

Le volet capitalisation, de **production de connaissances** à partir des expériences et réflexions des acteurs de terrain du « réseau Pafao » existe depuis 2009¹. Il alimente le plaidoyer mené par les acteurs de terrain et leurs représentants tels que le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest ([Roppa](#)). Le Roppa est membre du comité d'orientation et de suivi (Cos) et collabore à la capitalisation du programme tout comme le programme allié Joint action for West-Africa ([Jafowa](#)).

¹ Voir les fiches innovations, entretiens et de synthèse du forum en ligne dans l'espace [Consommer local en Afrique de l'Ouest, celles et ceux qui font](#)

Depuis 2021, la capitalisation est aussi animée dans quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Togo) en vue de contribuer aux plaidoyers nationaux en faveur du consommateur local et de favoriser le changement d'échelle des initiatives.

Le programme articule donc une démarche économique, avec des soutiens au niveau des territoires et filières, à une démarche d'influence sur l'environnement politique et législatif aux niveaux national et sous-régional afin qu'il soit plus favorable à l'agriculture familiale durable.

1.3. Les publications

L'un des produits de la capitalisation est une première publication parue en 2014 dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale. Elle a mis en lumière la capacité de l'agriculture familiale à nourrir les villes. Intitulée *Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale – Des innovations locales et paysannes en Afrique de l'Ouest*², elle valorise les innovations portées par les organisations soutenues par le programme Pafao. Début 2019 est parue une seconde publication intitulée *Les batailles du consommateur local en Afrique de l'Ouest*³, qui montre les points d'achoppement politiques dans la promotion du consommateur local.

C'est dans cette continuité que s'inscrit la troisième publication du programme, dont la sortie est prévue début 2023. Elle cherchera à interpeller le lecteur sur l'impasse que représente l'extraversion économique et intellectuelle de l'Afrique, en montrant :

1. que les doctrines économiques du XX^{ème} siècle (exporter les denrées brutes, viser une croissance du PIB sans tenir compte des inégalités et du respect de la conservation des ressources, concevoir la nourriture comme une marchandise comme une autre) sont inopérantes pour répondre au défi alimentaire ;
2. que les Ouestr-africains se projettent dans des trajectoires singulières en fonction de leurs contextes et cultures (abandonner l'idée d'une échelle de valeur entre les pays) ;
3. que les nouvelles interdépendances qui se créent sont plutôt des communautés d'échange de pratiques face aux enjeux communs (climat/poids de l'agroindustrie) / de revendications professionnelles (exemples : sauvegarde du métier d'éleveurs, appui aux PME créatrices de valeur sur les territoires, etc.)⁴

2. PROFIL(S) RECHERCHÉ(S)

Pour compléter et unifier les différents contenus à partir desquels va se construire la publication, faire des recherches et des entretiens complémentaires, le CFSI recrute un journaliste (« plume unificatrice »)

Cette/ces personne(s) connaît(ent) les problématiques agricoles et alimentaires ouest-africaines, européennes et mondiales, mais pas forcément les codes et conventions de la coopération internationale (nécessité de savoir rédiger pour le plus grand nombre et pas seulement pour les professionnels du développement). Le CFSI recherche un/des professionnel(s) de l'écriture et des médias, sachant utiliser un langage très communicant, simple mais précis et souhaitant également réfléchir avec le comité éditorial aux étapes en aval réalisées par d'autres prestataires sur appel d'offres : mise en page de la publication et outils de vulgarisation (expérience en vulgarisation scientifique appréciée). Elle(s) est/sont également

² www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/802_cfsi_nourrir_villes_pl_bd.pdf

³ <https://www.alimenterre.org/system/files/2019-01/batailles-consommer-local-pp-bd.pdf>

⁴ Voir le document : Termes de référence - Pafao : publication de capitalisation 2023 (cadrage et premier chemin de fer)

à l'écoute des attentes du comité éditorial et des réflexions de personnalités non connues par elle(s), puisqu'au-delà de ses capacités de proposition et de rédaction, elle(s) doit/doivent pouvoir valoriser le matériau de capitalisation déjà existant et les paroles recueillies.

En collaboration étroite avec « l'équipe Pafao⁵ », la / les personnes sera/seront chargée(s) de :

- d'organiser et de conduire une vingtaine d'entretiens avec des personnalités politiques ou de la société civile ouest-africaine. Ces entretiens donneront lieu à des retranscriptions, qui seront ensuite valorisées de la forme la plus adéquate (encadrés, chapitres ou parties de chapitres...). Certains entretiens pourront éventuellement être filmés pour servir de support à des outils de vulgarisation.
- d'écrire ou réécrire les différentes parties de la publication, selon une structure et des chapitres définis par le comité éditorial, en :
 - opérant une sélection au sein de contenus existants tels que des entretiens et d'autres documents de capitalisation ;
 - les complétant avec des informations additionnelles ;
 - unifiant les différentes contributions ;
 - anticipant les possibilités de vulgarisation des articles via différents média à définir ensemble.

3. PRODUIT ATTENDU

3.1. Inspirations/ parrainage

La publication doit explorer les deux dimensions majeures du changement d'échelle qui sont travaillés par le programme Pafao :

- l'influence politique avec en particulier l'alimentation des cadres de plaidoyer nationaux (animation en cours au Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo sur les thèmes des cantines scolaires en circuits courts)
- la dimension économique avec les freins au financement des filières « consommer local » et la recherche d'équilibre financier dans les filières de produits de qualité et/ou durables.

Le titre provisoire *L'Afrique de l'Ouest du XXIème siècle (se nourrit) par et pour elle-même* est tiré des réflexions de l'économiste Kako Nabukpo qui a publié l'ouvrage *L'Urgence africaine* en 2019 (« L'Afrique du XXIème siècle doit penser par elle-même, produire pour elle-même en premier lieu. Ainsi, il sera possible de capter les bénéfices de l'immense marché intérieur et de les redistribuer vers la jeunesse du continent »⁶) qui a accepté de parrainer ou tout du moins de contribuer par une interview à la publication.

D'autres inspirations :

- Felwinne Sarr sur la nécessité d'en finir avec l'injonction de « développement » (l'Afrique n'a personne à rattraper, rouvrir le champ des possibles plombé par les classements internationaux type PIB/hab., la jeunesse africaine est porteuse de solutions inédites⁷).

⁵ La chargée de mission Agriculture et Alimentation ; la chargée d'information Agriculture et Alimentation

⁶ <https://www.alimenterre.org/kako-nubukpo-l-urgence-africaine>
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/09/22/kako-nubupko-le-modele-de-croissance-des-pays-africains-est-mortifere_6012608_3212.html

⁷ https://www.liberation.fr/debats/2016/03/24/felwine-sarr-l-afrique-n-a-personne-a-rattraper_1441781/

- Nicolas Bricas sur les tiraillements des décideurs ouest-africains entre raisonnements économiques (pro-consommer local et pro-petites entreprises locales) et une attirance pour la technologie/les grosses entreprises. Comment s'orientent-ils ? A partir de quelle boussole ? - *extraits d'entretiens disponibles sur demande.*
- François Polet du Cetri et Henri Rouillé d'Orfeuil sur les limites des enjeux communs : les réalités ne sont pas du tout les mêmes au Nord et au Sud (système agricole, économie informelle, système santé et éducatif, espérance de vie) - *éléments disponibles sur demande.*

3.2. Objectif et cibles

La publication, comme les deux premières, valorise les organisations partenaires, mais aussi sert de carburant pour le plaidoyer, en abordant les défis brûlants de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest. Elle montre que la connaissance produite par les organisations partenaires est utile au-delà du programme en les mettant en perspective / dialogue avec les visions des décideurs politiques. Sa rédaction elle-même sert à l'interpellation politique, en confrontant les discours et les réalités vécus par les acteurs de terrain (c'est-à-dire un environnement qui reste globalement défavorable au consommer local et à l'agroécologie), mais aussi en montrant les réussites.

Extrait du Comité d'orientation et de suivi Pafao de décembre 2021 : cette publication doit valoriser ce qui a été fait ces trois dernières années dans le cadre du programme Pafao. Il serait intéressant de projeter un certain nombre de propositions issues de la capitalisation et les mettre en débat avec les autorités, quelles qu'elles soient. L'intérêt est de projeter les leçons que les acteurs du réseau Pafao portent et les soumettre à des personnes qui ont un certain pouvoir. Cette dialectique peut être intéressante pour défendre les positions de nos partenaires (actions sur les cantines scolaires, difficultés avec le missing middle⁸, etc.) que l'on porte avec le Roppa. Il est primordial que les décideurs soient présents dans cette publication pour faire exister le débat.

Cette publication vise une cible professionnelle large : les acteurs qui travaillent avec le programme Pafao, et tous ceux qui s'intéressent au développement des filières ouest-africaines, en France ou en Afrique de l'Ouest (acteurs de coopération, acteurs politiques, acteurs des filières, etc.).

3.3. Un contenu unifié

Si la publication a pour ambition de réunir des contributions diverses et des voix divergentes, le travail du rédacteur sera d'harmoniser le style et la cohérence de fond. Il s'agira de faire en sorte que le fil conducteur puisse être facilement suivi par le lecteur, et que les principaux messages soient clairs et aisément appropriables.

En outre, le rédacteur devra anticiper les possibilités de vulgarisation des messages sur certains points intéressants pour le grand public, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

⁸ Les petites et moyennes entreprises (PME) ont tendance à être trop grandes pour que les institutions de microfinance puissent répondre à leurs besoins, tout en étant trop petites / avec un profil trop risqué pour être financées par le secteur bancaire formel, d'où ce que l'on appelle le *missing middle* (« chaînon manquant »).

3.4. Structure

La publication devra faire dialoguer les voix de la société civile et les voix des responsables politiques.

Un premier chemin de fer travaillé par le comité éditorial est disponible en annexe à cet appel d'offre.

3.5. Livrables

Plusieurs livrables sont attendus :

- Les fichiers Word des entretiens retranscrits
- Le fichier Word final de la publication, dont le volume attendu est estimé à une cinquantaine de pages Word.

Plusieurs allers retours seront nécessaires pour valider les différents textes et l'intégration des modifications, jusqu'à validation par le CFSI de la version finale.

La mise en page sera prise en charge par des graphistes professionnels.

Fichiers demandés : Version française : fichier Word source

3.6. Les auteurs

Les documents réalisés dans le cadre de cette mission sont destinés au CFSI.

L'utilisation des documents, notamment leur diffusion, est décidée par le CFSI. Le CFSI est détenteur exclusif, pour tous pays, des droits de publication, de traduction, de reproduction et de représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des informations contenues dans la totalité des documents et vidéos réalisés dans le cadre de la présente mission. Les différentes personnes ayant rédigé/livré une contribution orale seront considérées comme co-auteurs.

3.1. Ton

Il s'agira de déterminer, quatre ans après la précédente publication, les différents champs des « batailles pour le consommateur local » (et l'agroécologie) – idéologiques, politiques, de communication – qui entravent la mise en œuvre de politiques favorables à l'atteinte de la sécurité / souveraineté alimentaire. La publication montre les avancées mais aussi les contractions entre les volontés affichées et les actes. Elle doit encourager à creuser les blocages idéologiques et financiers, les points de rupture nécessaires, les nouvelles voies « hybrides » qui se dessinent.

La publication doit donner une image contemporaine de l'agriculture familiale paysanne et du secteur de la transformation, innovants, connectés aux marchés, fournissant - malgré un contexte majoritairement défavorable - plus de 70 % de l'alimentation consommée dans la région, loin des clichés d'agriculture « archaïque », d'autosubsistance, etc. Le but est de faire comprendre que, si l'agriculture familiale agroécologique est soutenue par des politiques publiques cohérentes, elle est le modèle de production de l'alimentation le plus à même d'atteindre les objectifs de sécurité et souveraineté alimentaire, de créer de l'emploi et de gérer les ressources naturelles. Il convient aussi de montrer que les situations sont contrastées en

fonction des zones géographiques, que la jeunesse ne se sent pas représentée et n'aspire souvent toujours pas aux métiers agricoles peu rémunérateurs et que les préoccupations d'accès à l'éducation et aux soins ne peuvent être écartées.

3.2. Niveau de langage

Europe et Afrique de l'Ouest

Pour atteindre son public, la publication doit être positive, attrayante et lisible, tout en ayant un contenu « scientifique ». La publication est à mi-chemin entre un outil de communication (côté attrayant), et un travail de recherche (côté contenu). Le langage utilisé évitera tout jargon et réussira à faire comprendre, de façon simple mais précise, sans jamais être réductrice, les enjeux, les problématiques et les dynamiques en cours qui concernent les systèmes agricoles et alimentaires locaux en Afrique de l'Ouest.

4. BUDGET

Lot rédaction : le budget disponible est de 25 000 € TTC (pour un travail réparti sur 8 mois).

5. COMMENT RÉPONDRE ?

Votre proposition doit nous parvenir pour le 13 juin à 13h au plus tard. Elle comprend :

- une lettre de motivation ;
- un cv de 2 pages (deux cv si deux intervenants) ;
- 3 exemples de publication ;
- un texte de trois pages environ résumant la compréhension des enjeux de la publication, des propositions de méthodes, les déplacements envisagés, l'adéquation entre les disponibilités et le calendrier envisagé (voir ci-après) ;
- la déclaration d'intégrité (formulaire joint à cet appel).

6. CALENDRIER

2022

- 10 mai : publication du présent appel d'offre rédacteur/journaliste.
- 13 juin, 13h : limite de réception des propositions à envoyer par mail à Hélène Basquin basquin@cfsi.asso.fr
- Juin/juillet : choix du/ des prestataire(s), conventionnement, réunions de mise en œuvre, début de la rédaction.
- Octobre : livraison des premiers articles, appels d'offres graphiste et prestataire pour les outils de vulgarisation.
- Novembre : divers retours sur ces premières livraisons (équipe Pafao, comité éditorial), et sélection des autres prestataires.

- Décembre : livraison d'un premier jet de la publication, début du travail du graphiste et sur les outils de vulgarisation.

2023

- Janvier : appel d'offre imprimeur, réécriture finale après les diverses relectures et visionnage (équipe Pafao, comité éditorial).
- Février : livraison version finale du graphiste, sélection imprimeur
- Mars : impression de la publication « L'Afrique de l'Ouest du XXIème siècle se nourrit par et pour elle-même » (*titre provisoire*) et finalisation des outils de vulgarisation.
- Reste de l'année 2023 : diffusion de la publication papier et des outils de vulgarisation.

Des réunions, en présentiel ou à distance, se tiendront de manière périodique.

Les éventuelles questions sont à poser par courrier électronique à Hélène Basquin Fané basquin@cfsi.asso.fr

7. ANNEXE : CHEMIN DE FER PROVISOIRE

OUVERTURE 100 % africaine (6 à 8 pages) : exemples de 4 profils à mettre en avant dans l'ouverture avec les thèmes, modifiable.

Ibrahima Coulibaly (CNOP, Mali) sur accès aux fonciers et aux ressources, agroécologie, Droits de paysans, insécurité et réformes politiques.

[Kako Nubukpo](#) (Commissaire Agriculture UEMOA, Togo) sur la finance, le leurre de l'extraversion alimentaire.

Khady Ndoye (ONG Cicodev, Sénégal) sur les freins politiques au consommateur local.

Maïmouna Soumaye (cheffe de l'entreprise la Laitière du Sahel, Niger) sur l'essor du secteur de la transformation, sur la concurrence de la poudre européenne, sur les blocages financiers pour le PME (Ou Maïmouna DIORI de La Laitière du Sahel, plutôt sur les freins à la transformation du lait local)

I / Les lourds vestiges des idées du XXème siècle : extraversion économique/ prédatons des ressources qui accroissent fragilité et inégalités (10 pages)

- *Données générales sur la hausse des importations* sur certains produits : riz, lait avec les chiffres globaux également valeur (dépendance des Etats) et en quantité (modification des habitudes alimentaires).

Illustration avec Kerfalla Camara de la MGE sur l'arrivée du riz étuvé indien en Guinée

+ *Vision nuancée* avec Etude Grdr sur la consommation alimentaire à Kayes, Mali (à paraître)

- *Aspects nutritionnels* : Double fardeau nutritionnel en Afrique avec l'explosion du diabète - documenter la progression des maladies liées à l'alimentation, liens entre sous-nutrition et diabète – lien avec la progression de l'alimentation ultra-transformée / Droit à une alimentation saine réclamée par l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Ivoire (projet Nitidae 2020)
- *Perturbations Covid + Guerre en Ukraine symptomatiques* de ce manque de résilience des systèmes alimentaires ([synthèse discussion 9 conséquences crise covid](#), [brève de mars 2022 avec témoignage Oadel](#)), contexte social d'une demande de relocalisation ([Etude Aced sur les habitudes alimentaires pendant la crise au Bénin qui ont favorisé les produits locaux](#), [Entretien Sol au Sénégal sur le succès du pain local malgré contexte, brève etc.](#))
- *Finance* au service du commerce et non l'économie réelle, surtout pas les PME (synthèse discussion 8 « [Mobilisation de capitaux](#) ») / entretiens [Seynabou Dieng](#) / [Komi Abitor](#) etc - missing middle)
- Possibilité de faire un article *impact de l'insécurité/terrorisme* sur les filières et la sécurité alimentaire (retour des porteurs Mauritanie, Mali, Burkina, Niger, Nord Togo et Bénin début 2022).

II / Les batailles idéologiques et politiques pour la souveraineté culturelle, économique, alimentaire – les batailles du consommateur local V2 (15 pages)

BATAILLE POLITIQUE/ ETATS d'AFRIQUE DE L'OUEST : L'exemple des [mobilisations en faveur de cantines scolaires en circuits courts](#) en montrant les batailles déjà gagnées, les défis restants, valorisation de l'animation de dynamiques Pafao au Bénin, Burkina, Sénégal et Togo avec Daouda Diagne et Yvon Saroumi (Inter-réseaux).

BATAILLE IDEOLOGIQUE : quelles sont les boussoles des dirigeants, des OP, des mangeurs ? y a-t-il un « mirage » de la technologie ? faisabilité d'une enquête.

+ entretien avec Kako Nubukpo et autres responsables politiques et économiques/

BATAILLE POLITIQUE / L'UE : l'exemple du lait avec la convergence des [mobilisations européennes et ouest-africaines contre les poudres réengraissées](#) à l'huile végétale

BATAILLE DE COMMUNICATION : attention l'agroindustrie se repositionne : essor des biointrants promus y compris par les géants de la chimie ([synthèse discussion 10 biointrants](#))

LA BATAILLE « GENRE » PAR ET POUR LES AFRICAIN(E)S – [discussion 7 « suivi des revenus des femmes »](#) / travail avec Jafowa.

III/ Les éclaireurs (15 pages)

Documenter la progression de la consommation de produits alimentaires transformés ? Donner la parole à un transformateur, un distributeur, une Fédération comme la Fédération des industries agroalimentaires du Burkina (Fiab). Avoir des chiffres sur l'essor du marché de l'emballage alimentaire. 3 pages

Les systèmes alimentaires du milieu (cf. Nicolas Bricas) : systèmes hybrides (mixité marché de niche /masse comme aussi mixité export/marché intérieur, Bioprotect à la fois GIE et SAS, 1 page

Formaliser pour créer des emplois décents et des ressources publiques pour *in fine* former la jeunesse : Sidi, I&P, exemples de politiques au Togo ? (ou Mali ?) A voir si véritables politiques publiques ou bien si ce sont des programmes Banque mondiale (Komi ?) 3 pages

Les filières agroécologiques à la recherche de leur équilibre – (discussion 10 et 11, capit avec Jafowa, nécessité de chiffrer les retombées indirectes). On illustre donc 3/4 cas de figures : le maraîchage périurbain, les filières d'export bio qui se diversifient vers le marché local, les filières agroécologiques rurales qui vont au-delà de l'autoconsommation en misant sur le côté terroir, le cas à part de la filière oignon pour laquelle c'est la conservation sur longue période qui intéresse les producteurs. 8 pages

Partie institutionnelle 4 PAGES

- Qui explique les deux dimensions « changement d'échelle » prises par le programme Pafao avec le soutien aux plaidoyers nationaux (dans une dynamique d'échanges à l'échelle sous-régionale) pour rendre accessibles les produits locaux de qualité + financement des coopératives et PME vertueuses pour formaliser le secteur agricole et alimentaire.
- Et qui donne une visibilité aux partenaires / porteurs des projets.

8. ANNEXE : DÉCLARATION D'INTEGRITÉ

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le
"Marché")

A : _____ (le "Maître
d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché⁹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

⁹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr>¹⁰;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial¹¹.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

¹⁰ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

¹¹ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de¹² _____

En date du : _____ jour de : _____

¹² En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

17 rue de Châteaudun Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
F-75009 Paris Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

